

# ZAP de Solliès-Pont

## *Note de présentation sur la concertation en amont du projet*

### Porteur de projet

#### **Structure portant le projet :**

- Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau - 1193, Avenue des Sénès, 83210 Solliès Pont.

#### **Référente intercommunale de l'étude :**

- Mme Manel BARGAOUI - Responsable Habitat – Aménagement - [m.bargaoui@ccvg.fr](mailto:m.bargaoui@ccvg.fr) - 04.94.33.15.23 / 06.28.43.76.87

#### **Référente communale de l'étude :**

- Mme Fabienne MASSA – Service urbanisme & aménagement - [f.massa@solliespont.fr](mailto:f.massa@solliespont.fr) - 04 94 27 85 87 / 07 77 11 93 04

#### **Référent technique de l'étude :**

- M. Théo SATTÀ – Chargé de mission Aménagement Foncier à la Chambre d'Agriculture du Var - [theo.satta@var.chambagri.fr](mailto:theo.satta@var.chambagri.fr) - 06 60 86 02 44

L'étude agricole ainsi que la démarche ZAP ont été présentés à la mairie, aux exploitants et aux propriétaires de friches lors de plusieurs réunions :

- **Le 13 septembre 2022 – COPIL de lancement de l'étude** – Présentation aux maires des trois communes engagées dans l'étude, les objectifs ciblés par celle-ci et notamment la création de trois Zones Agricoles Protégées (La Farlède, Solliès-Pont et Solliès-Ville)

- **Le 25 octobre 2022 – Mairie de La Farlède : Délibération n°2022/098 du Conseil Municipal validant le principe de création d'une Zone Agricole Protégée.**
  
- **Le 13 septembre 2022 – Communauté de communes de la Vallée du Gapeau – Solliès-Pont - COPIL de lancement de l'étude :**
  - Présentation aux maires des trois communes engagées dans l'étude, les objectifs ciblés par celle-ci et notamment la création de trois Zones Agricoles Protégées (La Farlède, Solliès-Pont et Solliès-Ville).
  
- **Le 29 septembre 2022 – Mairie Solliès-Pont : Délibération 2022\_052 du Conseil Municipal validant le principe de création d'une Zone Agricole Protégée**
  
- **Le 24 octobre 2022 – Mairie de Solliès-Pont : Réunion de travail avec Mr le Maire et le service urbanisme**
  - Présentation du diagnostic agricole ;
  - Présentation de l'outil ZAP ;
  - Travail sur la construction du périmètre ZAP ;
  - Préparation de la réunion avec les exploitants agricoles.
  
- **Le 07 décembre 2022 – Communauté de communes de la Vallée du Gapeau – Solliès-Pont : Réunion de lancement auprès des exploitants agricoles de la commune :**
  - Présentation du diagnostic agricole et de l'analyse du marché foncier de la commune ;
  - Présentation de l'outil ZAP ;
  - Présentation de l'enquête et distribution des questionnaires.
  
- **Le 16 mai 2023 – Communauté de communes de la Vallée du Gapeau – Solliès-Pont : Réunion de restitution de l'étude ZAP aux communes engagées dans la démarche ZAP :**
  - Rappel du diagnostic agricole et de l'outil ZAP ;
  - Présentation des résultats du questionnaire ;
  - Présentation de la proposition de périmètre de la ZAP.
  
- **Le 28 juin 2023 – Castel de Fies – Solliès-Pont : réunion de restitution auprès des exploitants agricoles – intervention lors de l'Assemblée Générale de l'AOP de la Figue de Solliès :**
  - Rappel du diagnostic agricole et de l'outil ZAP ;
  - Présentation des résultats du questionnaire ;
  - Présentation de la proposition de périmètre de la ZAP.
  
- **Le 28 septembre 2023 – Mairie de Solliès-Pont : Délibération 2023\_54 du Conseil Municipal approuvant le rapport de présentation et le périmètre de la Zone Agricole Protégée.**

- **Le 21 décembre 2023 – Communauté de communes de la Vallée du Gapeau – Solliès-Pont : Réunion de restitution de l'analyse du potentiel des friches des trois communes engagées dans la démarche ZAP et préparation de l'animation foncière :**
  - Restitution de l'analyse du potentiel agricole des friches présentes sur le territoire des trois communes ;
  - Préparation de la réunion d'animation foncière auprès des propriétaires de friches des trois communes engagées dans la démarche ZAP.
  
- **03 avril 2024 – Salle des fêtes de Solliès-Pont : Réunion d'animation foncière auprès des propriétaires de friches des communes engagées dans la démarche ZAP – réunion publique :**
  - *Présentation de la politique agricole intercommunale et de la démarche engagée ;*
  - *Présentation de l'outil ZAP ;*
  - *Présentation des moyens de mise à disposition du foncier agricole.*